

CAC plénier
16 février 2021
14h00

Compte-rendu rédigé par les élus PULS au sein du CAC

Ordre du jour (convocation reçue le 09/02) :

1. Election des membres de la section disciplinaire du conseil académique compétente à l'égard des usagers
2. Election des membres de la section disciplinaire du conseil académique compétente à l'égard des enseignants-chercheurs et enseignants
3. Campagne d'emplois EC 2021 : Avis sur le nombre d'emplois ouverts exclusivement à la mutation
4. Questions diverses

POINT 1. ELECTION DES MEMBRES DE LA SECTION DISCIPLINAIRE DU CAC COMPETENTE A L'EGARD DES USAGERS.

Les votes sont organisés par collèges, avec des votes différents pour les hommes et les femmes afin de respecter la parité.

a) Collège des usagers

Hommes :

⇒ *Baptiste Dupoux est élu, à l'issue du premier tour ; Valécien Bonnot, Noé Taieb et Ionut Zglobiu sont élus à l'issue d'un second tour.*

Femmes :

⇒ *Emma Dunand, Jessica Elonguert, Jeanne Lepetit et Dorçaf OUertatani sont élues à l'issue du premier tour.*

b) Collège des MCF et assimilés

Hommes :

⇒ *Nicolas Bague et Emmanuel Charrier sont élus*

Femmes :

⇒ *Barbara Formis et Irène Politis sont élues.*

c) Collège des PR

Hommes :

⇒ *Hervé Ascensio et Jean-Louis Briquet sont élues.*

Femmes :

⇒ *Brigitte Lion et Nathalie Sigot sont élues*

POINT 2. ELECTION DES MEMBRES DE LA SECTION DISCIPLINAIRE DU CAC COMPETENTE A L'EGARD DES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS

Cette élection est **reportée** par manque de candidatures ; un nouvel appel à candidature doit être lancé¹.

POINT 3. CAMPAGNE D'EMPLOIS EC 2021 : AVIS SUR LE NOMBRE D'EMPLOIS OUVERTS EXCLUSIVEMENT A LA MUTATION

La liste des emplois ouverts exclusivement à la mutation (article 51) nous avait été communiquée à l'avance (tableau rectificatif envoyé le 12/02 par mail) :

UFR	N° SIHAM	N° Ministériel	Section	Corps	ARTICLE	Profils
6	1539	54	5	PR	51	Economie
6	1625	523	6	PR	51	Gestion des ressources humaines
ISST	1706	834	19	PR	51	Sociologie du travail et des relations professionnelles
EDS	14211	1039	1	PR	51	Droit du travail
EDS	2224	1036	1	PR	51	Droit de la responsabilité civile
EDS	1546	63	2	PR	51	Droit public des Affaires
IED		création	1	PR	51	Droit comparé
IED		création	1	PR	51	Droit privé et sciences criminelles
IED		création	1	PR	51	Droit privé et sciences criminelles
IED		création	2	PR	51	Droit Administratif-Droit Administratif Comparé (IED-EDS)
IED		création	2	PR	51	Droit étranger - Droits régionaux (IES-EDS)

Une élue PULS demande la justification de ces mutations alors que beaucoup de jeunes MC sont qualifiés, et qu'on a pris position contre la suppression de la qualification du CNU. De plus cela réduit considérablement le vivier.

Christine Neau-Leduc répond que ce sont les choix remontés par les UFR et les Instituts, qui ont fait le choix de la mobilité. Les juristes sont actuellement en discussion avec le ministère sur la question de la suppression de la qualification par le CNU.

L'élue PULS demande alors quel est notre rôle en tant que CAC, sur cette prise de décision.

Christine Neau-Leduc répond que c'est ouvert au vote ; on peut voter contre.

Un élu de Réinventons Paris 1, juriste, indique que pour les postes en droit public et en droit privé, la DRH a indiqué aux présidents des sections 1 à 4 que les emplois étaient exclusivement publiés à la mutation. C'est lié au contingentement dans certaines disciplines, il n'est pas possible de publier tous les types de recrutement. Pour les sections 1 à 4, il n'y a pas d'autre possibilité.

Un élu de la liste PULS insiste : nous ne comprenons pas la raison de procéder ainsi dans ces disciplines.

Une élue de Paris 1 en Commun précise que ce n'est pas le rôle du CCS de décider du type de publication ; ce sont les directeurs d'UFR qui l'ont fait.

¹ Cet appel ne sera pas lancé et l'élection aura lieu lors du CAC suivant (16 mars), avec des candidatures déclarées en cours de séance.

Un élu de Paris 1 en Commun indique que, pour sa discipline (CNU 06, gestion), comme en droit, les professeurs sont recrutés par mutation, quelle que soit leur origine. Il y a eu un décontingement temporaire, mais qui prend fin cette année.

Il suggère qu'il y ait un groupe de travail au sein de l'université, pour savoir ce qu'est un professeur et comment on recrute.

Christine Neau-Leduc a demandé aux directeurs d'UFR la liste des collègues qui siègent au CNU, pour mener une réflexion avec eux sur les procédures de recrutement.

Une élue de PULS demande des informations sur la publication du poste en section 19. Elle n'obtient pas de réponse : **Christine Neau-Leduc** indique que la responsable en sociologie, qui siège au CAC n'est pas présente à cette réunion et qu'elle seule pourrait expliquer le choix de publication.

⇒ *Vote : liste acceptée, par 32 voix, 24 abstentions et 6 contre.*

Remarque : Conformément à leurs engagements contre la LPR, les élus de la liste PULS ont voté contre ou se sont abstenus.

Compte rendu rédigé par les élu.es PULS

PULS le site : <https://listepulsparis1.wixsite.com/puls>

Twitter : <https://twitter.com/pourpuls>

